

L'élaboration d'un Contrat Territorial sur les milieux aquatiques des bassins versants de la région de Dol de Bretagne est engagée !

Lors de sa séance du 2 mars 2017, le comité syndical du SBCDol a décidé de lancer une étude de définition d'un « programme Milieux Aquatiques » dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat Territorial sur les bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne.

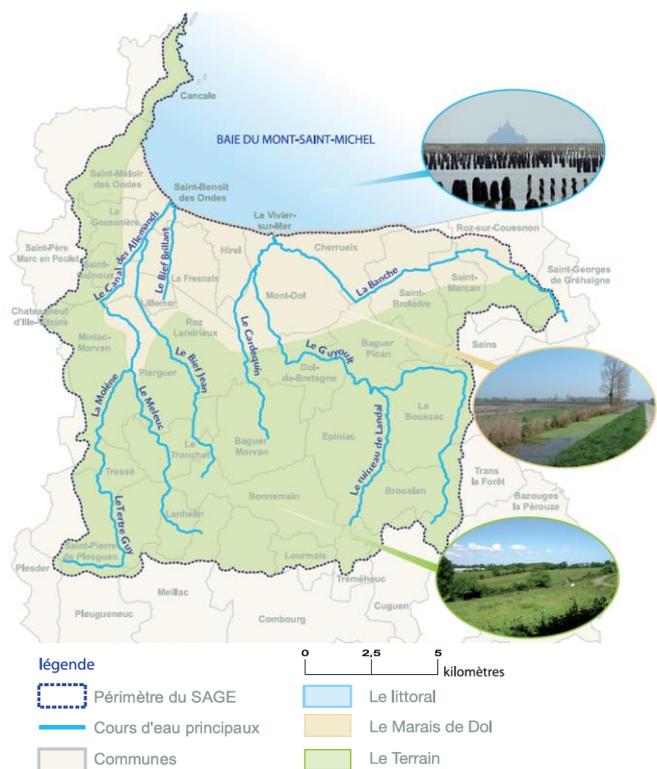
Le Contrat Territorial, outil financier proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, permettra d'engager un programme pluriannuel d'actions en cohérence avec la stratégie arrêtée par la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Les cours d'eau côtiers de la région de Dol-de-Bretagne constituent un patrimoine important permettant de nombreux usages économiques et de loisirs. Toutefois, il n'en demeure pas moins que leur fonctionnement doit être amélioré.

Le Contrat Territorial permet de mobiliser plusieurs maîtres d'ouvrage et partenaires institutionnels autour d'un programme d'action commun. Il est élaboré grâce aux volontés locales et une forte concertation.

Le **bureau d'étude HYDRO CONCEPT** a été retenu pour réaliser le « programme Milieux Aquatiques » qui permettra à terme de préserver voire améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques du territoire. Le démarrage de la mission est prévu fin mai 2017. Les résultats sont attendus pour début 2018.

La première phase de l'étude consiste à dresser un **diagnostic de près de 250 km de cours d'eau** représentant quelques milliers de propriétaires, grâce notamment à des relevés de terrain qui débiteront en juin prochain. Le technicien rivière du SBCDol sera également présent sur le terrain pour répondre aux premières questions. *



Ce diagnostic doit aboutir à une analyse synthétique et explicative des caractéristiques des cours d'eau : leur fonctionnement, les points positifs observés mais aussi les paramètres déclassants conduisant à une dégradation de la qualité des milieux aquatiques ainsi que les interactions avec les différents usages en place au sein du bassin versant. Ce diagnostic, attendu pour novembre 2017, mettra en évidence les points à améliorer et permettra déjà, à ce stade, d'avoir une bonne vision des travaux à envisager.

Dans une seconde phase de sa mission, le prestataire de l'étude proposera un ensemble d'actions correctives qui auront vocation, après validation, à être intégrées dans **un programme d'action d'une durée de quatre ans**. Ces actions peuvent concerner :

- L'entretien de cours d'eau (écoulement des eaux, entretien des berges, des zones humides et de la ripisylve) ;
- La restauration des milieux aquatiques (pose de clôtures et abreuvoirs, plantation de ripisylve, protection de berges, lutte contre les espèces invasives...), pour la reconquête du bon état écologique ou du bon potentiel écologique des cours d'eau fixés par la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000.
- ...

Ces travaux répondent pleinement aux enjeux du territoire identifiés dans le SAGE : amélioration de la qualité des eaux littorales pour le maintien des activités de loisirs (pêche à pied, baignade, etc) ou professionnelles (conchyliculture, etc) ; soutien des besoins en eau pour l'alimentation en eau potable etc...

Enfin, dans une troisième et dernière phase, le bureau d'étude remettra **deux dossiers réglementaires** nécessaires à la mise en œuvre du programme d'action :

- Un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui permettra notamment au SBCDol d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau et de dépenser des fonds publics sur des terrains privés ;
- Un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau qui, en raison de la nature des travaux envisagés (régime de l'autorisation), permettra au SBCDol d'engager ses travaux après accord de l'Administration.

Parallèlement à ce programme, le syndicat de production d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo mène actuellement une étude pour définir un programme d'action concernant les « Pollutions diffuses » sur les aires de captage de Beaufort, Mireloup et Landal dans le cadre de ce même Contrat Territorial. Ce partenariat apportera une cohérence dans les interventions sur le territoire et une réelle efficacité à terme.



Pour en savoir plus :

Une **plaquette de présentation du Contrat Territorial** est disponible sur le site Internet du SAGE et du SBCDol, rubrique Téléchargements / Communication

www.sage-dol.fr

- * Dans un objectif de bon déroulement de l'étude, le SBCDol remercie les propriétaires privés de bien vouloir réserver un bon accueil au bureau d'étude Hydro Concept lors de son passage. Pour tout renseignement complémentaire, une information sur les modalités d'organisation de l'étude sera faite dans chaque mairie par voie d'affichage.
- Le SBCDol garantit la confidentialité des données personnelles collectées et leur non divulgation à des besoins autres que ceux de l'étude d'élaboration du Contrat Territorial.
- Toute personne souhaitant transmettre des informations au SBCDol peut le faire directement par mail à l'adresse suivante : contact@sage-dol.fr

Lancement d'une étude d'accompagnement juridique pour l'évolution des statuts du SBCDol

Depuis 2011, le Syndicat Intercommunal des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) est la structure juridique porteuse de la Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.



Le SBCDol dans sa forme actuelle n'a pas de compétence pour conduire des actions opérationnelles de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques. Le Comité syndical a donc décidé de faire évoluer les statuts du syndicat afin de lui permettre d'assurer un rôle de coordinateur sur le territoire hydrographique et de porter des actions opérationnelles (via la mise en place d'un Contrat Territorial).

Cette évolution statutaire se justifie à plus d'un titre : d'une part, celle-ci a été inscrite dans les objectifs du SAGE approuvé le 6 octobre 2015, afin d'assurer la mise en œuvre des actions, d'avoir une cohérence à l'échelle du territoire et d'optimiser la gouvernance locale sur le grand cycle de l'eau. D'autre part, cette évolution paraît cohérente au regard de la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) créée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014. Cette nouvelle compétence reviendra aux EPCI à fiscalité propre à partir du 1er janvier 2018 ainsi que l'indique la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015.

Le projet d'évolution statutaire du SBCDol envisagé prévoit un passage de la forme de « syndicat intercommunal » à celle de « syndicat mixte » avec l'adhésion, non plus des communes, mais des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire (Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel ; Communauté de communes de la Bretagne Romantique et Saint-Malo Agglomération) et du Syndicat producteur d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo.

Cette évolution statutaire permettrait donc au SBCDol à la fois de continuer à porter le SAGE mais également d'exercer la compétence GEMAPI pour le compte de certains EPCI à fiscalité propre du territoire.



Lors de sa séance du 26 avril 2017, le Comité syndical du SBCDol a décidé de lancer **une Etude d'accompagnement juridique pour l'évolution des statuts du SBCDol**. La société d'avocats **DROIT PUBLIC CONSULTANTS** a été retenue pour assurer cette mission qui débutera en mai 2017.

Une première réunion de présentation du cadrage juridique du projet sera organisée début juillet. Celle-ci vise à échanger sur l'organisation optimale des compétences locales liées au grand cycle de l'eau à mettre en place sur le périmètre des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne. Il s'agit d'accompagner les représentants du SBCDol, des EPCI et du Syndicat Eau du Pays de Saint-Malo dans cette démarche d'adhésion au SBCDol et d'explicitier les schémas procéduraux et le calendrier de mise en œuvre de 3

scénarios possibles : le transfert de compétence, la délégation ou encore le contrat de coopération public-public. La modification statutaire du SBCDol est attendue pour 2018.

Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)
1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.57.64.02.54 - contact@sage-dol.fr

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et du SBCDol sur :

www.sage-dol.fr